

Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Introduction

Selon la nouvelle loi AGEC, les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) relèvent de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les objectifs de cette nouvelle réforme ?

-  Accélérer l'économie circulaire via la valorisation des déchets
-  Prévenir de la saturation des décharges
-  Réduire les dépôts sauvages





Ce qui change pour nous en tant que fabricant de PMCB

- Adhésion à un éco-organisme : Huntsman Building Solutions a choisi d'adhérer à VALOBAT.
- Paiement d'une éco-contribution basée sur les quantités mesurées en poids de produits mis sur le marché **à partir du 1^{er} mai 2023**.
- Éco-contribution calculée selon un barème par type de produits mis en œuvre.
- Affichage et répercussion sans marge de l'éco-contribution sur les factures.
- Rajout d'une mention obligatoire liée à la REP dans les conditions générales de vente.

Produits assujettis => PMCB destinés à rester sur le chantier :

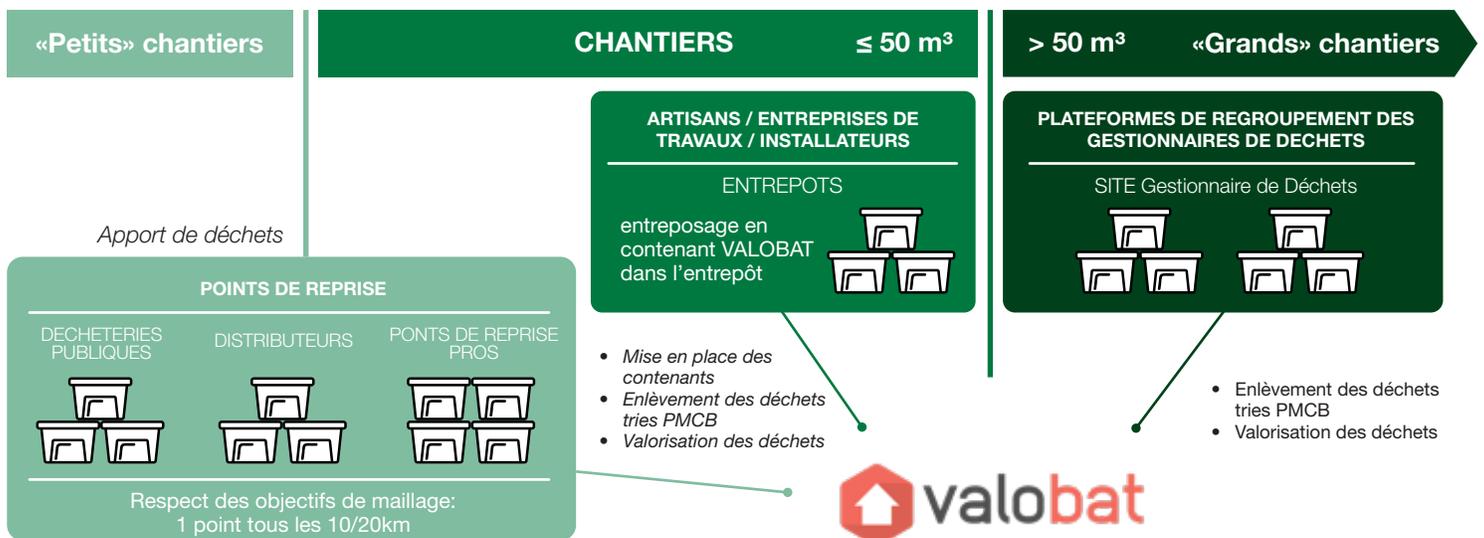
Isolants polyuréthane en vrac / mousses projetées	8,53€ HT / tonne
Film de désolidarisation	Selon barème du fournisseur
Bande périphérique polystyrène amortisseur	Selon barème du fournisseur





Ce qui change pour nos concessionnaires

- Liberté commerciale d'afficher ou non l'éco-contribution qui vous a été facturée par Huntsman Building Solutions.
- Mise en œuvre selon les rythmes et les contraintes inhérentes à votre organisation.
- Possibilité de reprise sans frais des déchets triés (déchets > 50 m³) à partir de 2025.



Circularité du recyclage



Vous avez des questions ?

Nos équipes sont là pour vous accompagner à trouver la solution la plus adaptée à votre métier.

Contactez-nous au **04 74 66 94 10** ou par email à l'adresse suivante : sguerin@huntsmanbuilds.com